

À Lavaltrie, « La fin des sacs en plastique, c'est emballant! »

Lavaltrie, le 25 mars 2023 – Afin d'accélérer le pas dans la lutte aux changements climatiques, à compter du 1^{er} avril prochain, tous les sacs en plastique autre que les sacs réutilisables seront interdits dans les commerces de Lavaltrie.

Ainsi, les sacs d'emplettes à usage unique (plastiques, compostables, oxodégradables, biodégradables, etc.) ainsi que les sacs de plastique pour les achats en vrac (ex. : fruits et légumes) ne seront plus permis. Ceux-ci devront être remplacés par des sacs réutilisables, des sacs en papier et/ou des sacs en filet pour fruits et légumes. Ce règlement vise les épiceries, les restaurants ainsi que tous les commerces de détail (pharmacies, magasins à grande surface, quincailleries, boutiques de vêtements ou de biens divers, etc.).

L'objectif du règlement est la réduction à la source des déchets plastiques. Considérant qu'un sac de plastique nécessite jusqu'à 1 000 ans avant de se décomposer; qu'entre 1,4 et 2,7 milliards de sacs de plastique sont distribués chaque année et que seulement 14 % de ces derniers sont récupérés; que les sacs de plastique perdus ont des impacts importants sur les écosystèmes terrestres et marins... la Ville de Lavaltrie invite sa population à adopter des comportements écoresponsables, entre autres, en privilégiant les sacs réutilisables.

En effet, ce règlement contribuera à la diminution de l'utilisation du plastique à usage unique, réduisant entre autres :

- la production de gaz à effet de serre;
- le rejet des sacs dans l'environnement;
- les dommages causés à la faune et à la flore.

Sous le slogan « **La fin des sacs en plastique, c'est emballant!** », la campagne d'information et de sensibilisation en vue de la nouvelle réglementation est déployée depuis déjà six mois à Lavaltrie. De plus, les commerçants ont été informés et soutenus par la Ville et l'organisme *Consulterre* à travers ce processus de changement écologique.

Le règlement sur le bannissement des sacs en plastique à usage unique s'ajoute à plusieurs initiatives de la Ville de Lavaltrie en matière de développement durable et de protection de l'environnement. Lavaltrie est fière de se joindre à de nombreuses municipalités à travers ce grand mouvement collectif.

Pour préserver l'environnement, chaque geste compte!

Pour obtenir plus de détails au sujet de la nouvelle réglementation : www.ville.lavaltrie.qc.ca/environnement

